



MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE



8/10/2026

Un nouveau module budgétaire **BudgPersPZAutom_FR2027v20261006** est disponible sur notre site.
Il intègre désormais :

- **Augmentations d'index**

Le module tient compte des augmentations d'index prévues selon les dernières indications du Bureau fédéral du Plan (mise à jour du 6 octobre 2026) :

- un premier dépassement de l'indice-pivot en novembre 2026, avec effet sur les traitements en février 2027 ;
- un second en avril 2027, avec effet en juillet 2027.

- **Indexation en centimes**

Le module applique le mécanisme de l'indexation en centimes, en vigueur depuis septembre 2026.

- **Fonds de pension**

Le fonds de pension a également été adapté à 38% conformément à l'arrêté royal du 23 septembre 2026 pour les années 2027 à 2029.